



COMMUNE DE LA CHAMBRE (Savoie)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022D066

SEANCE DU 17 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le **DIX-SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX** à 19 H le Conseil Municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents : Mathilde SONZOGNI- André TRUCHET- Philippe BOST- Charline PHILIPPON- Marcel BERTINO- Yannick MILLERET- Martine MARTY- Nathalie BRAUN- Sandra MALENFANT- Gauthier SCHNEIDER- Laurence DIERNAZ- Sindy JACQUET- Yannick LE ROUX.

Excusée : Valérie BENEDETTO

Représentée : Florence DRILLAT donne procuration à Mathilde SONZOGNI.

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation du conseil municipal : 10/11/2022

Secrétaire de séance : André TRUCHET.

SUITE DE L'ÉTUDE DU COUVENT DES CORDELIERS

Madame le maire rappelle que depuis plusieurs décennies la commune a progressivement procédé à l'acquisition de l'ensemble des parcelles constituant le tènement de l'ancien couvent des Cordeliers, permettant d'assurer la maîtrise de l'ensemble du foncier afin d'assurer la sauvegarde des vestiges de ce dernier, qui constitue l'un des rares édifices culturels encore visible de l'architecture romane en pays de Savoie.

La reconnaissance de l'intérêt patrimonial du couvent a été confirmée par son inscription au titre des monuments historiques en octobre 2021.

Une étude globale sous la direction de Dominique Perron, architecte du patrimoine, et Benoît Chambre architecte, complétée par une étude archéologique, a permis de restituer l'histoire du couvent et les différentes phases de sa construction d'une part, et de déterminer le phasage des différents travaux à engager en urgence pour assurer sa conservation, puis pour permettre sa valorisation dans le cadre d'un projet culturel et /ou d'usage local pour les besoins de la commune.

La commune a bénéficié pour ces études de l'inscription du couvent au programme PITER PACE, du programme européen Interreg ALCOTRA de coopération transfrontalière entre la France et l'Italie, ouvrant accès aux financements FEDER de l'Union européenne.

Après discussions, le conseil municipal à la majorité (voix contre de Yannick LE ROUX et Laurence DIERNAZ, et abstention de Charline PHILIPPON) :

→ **AUTORISE** Madame le Maire :

- À engager les démarches et à préparer les dossiers pour le lancement des appels d'offres correspondant aux travaux d'urgence de l'étude architecturale précitée, et à solliciter les subventions pour ces travaux de consolidation et de sauvegarde sur monument historique,

auprès de l'Etat conservation régionale des monuments historiques (CRMH) , du département de la Savoie et de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

- A solliciter la Fondation du patrimoine pour l'organisation d'une souscription publique destinée à la sauvegarde du couvent, à accompagner la commune dans la recherche de mécénat et à préparer un dossier pour l'inscription du couvent au titre du programme « patrimoine en péril » dite mission Bern,
- A rechercher dans le prolongement du programme PACE, des partenaires italiens en région Piémont ou Vallée d'Aoste pour la mise en œuvre d'un nouveau projet éligible au programme Interreg ALCOTRA pour 2021-2027 et à constituer le dossier de candidature.

Pour copie conforme, le maire, Mathilde SONZOGNI.

